

La société lausannoise au XVIIIe siècle : suite

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **5 (1867)**

Heft 14

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr. — Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La grève des imprimeurs à Lausanne.

Un fait économique d'une certaine gravité se passe aujourd'hui à Lausanne; les ouvriers typographes se sont mis en grève, dans le but d'obtenir des patrons certaines conditions relatives aux apprentissages.

Voici les faits, tels qu'ils sont à notre connaissance.

La société des ouvriers typographes a élaboré, vers la fin de l'année passée, un règlement qu'ils ont soumis à l'acceptation des patrons, et par lequel ceux-ci s'engageraient à ne recevoir dans leurs ateliers plus de deux apprentis à la fois, soit un à la *composition* et un à la *machine*, et cela quels que soient l'importance de l'atelier et le nombre des ouvriers qu'il occupe. Quelques patrons ont pu accepter ces conditions immédiatement, d'autres l'ont fait après avoir supporté un jour de grève, et un seul, M. G. Bridel, a résisté aux exigences des ouvriers en ne souscrivant pas aux conditions qui lui étaient soumises.

M. Bridel, dans une lettre que publie la *Gazette de Lausanne*, en date du 26 courant, explique les motifs qui lui font préférer de subir la grève avec tous les inconvénients qui en résultent pour lui plutôt que de céder devant les prétentions des ouvriers imprimeurs. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette correspondance, cela nous entraînerait trop loin; qu'il nous suffise de dire que M. Bridel, avec tous les égards possibles vis-à-vis des hommes qu'il a occupés jusqu'ici, conteste à ceux-ci la plupart des inconvénients qu'ils voient dans la formation d'un trop grand nombre d'apprentis imprimeurs et fait ressortir surtout ce fait que *quatre* apprentis sur un personnel de *quarante* ouvriers ne constituent pas une concurrence tellement inquiétante pour l'avenir de la typographie.

Nous dirons notre avis en deux mots. Pour nous, l'ouvrier et le patron sont deux contractants qui peuvent, *l'un aussi bien que l'autre*, s'imposer des conditions, quitte à celui qui devrait les subir à ne pas les accepter et à ne pas conclure le contrat. Nous sommes, Dieu merci, débarrassés des corporations et des maîtrises qui faisaient de l'apprenti l'esclave de l'ouvrier, de celui-ci l'esclave du patron et des patrons nouvellement parvenus à cette dignité les très-humbles serviteurs de leurs doyens. L'ère de liberté, dans laquelle nous sommes entrés à la suite de 1792 nous a heureusement affranchi de toutes ces servitudes qui n'étaient bonnes qu'à maintenir l'industrie dans la bonne ornière du passé.

Mais, si nous saluons avec bonheur la liberté d'industrie, ce n'est pas pour la voir confisquer au profit de nouvelles corporations, et tout à l'avantage des ouvriers. Qu'un patron puisse dire à un ouvrier: Je puis vous occuper à telles et telles conditions, et que l'ouvrier puisse répondre: J'accepte ou je n'accepte pas; — que l'ouvrier puisse dire: Je travaillerai chez vous à telles conditions, et que le patron puisse les accepter ou les refuser; à tout cela nous ne pouvons qu'applaudir: réciprocité complète de part et d'autre. Mais que, par des menaces ou par contrainte, une association interdise l'accès d'un atelier à tous les ouvriers d'une même profession, il y a là une atteinte au principe de liberté que nous blâmerions si elle était le fait des patrons, et que nous ne saurions approuver, par cela seul qu'elle a lieu au profit des ouvriers. — Nous ne pouvons avoir deux poids et deux mesures, et trouver bien, de la part des ouvriers, ce qui serait mal du côté des patrons.

S. C.

La société lausannoise au XVIII^e siècle.

Lecture faite à la Société artistique et littéraire de Lausanne, le 14 mars 1867.

II.

Lausanne était un lieu à la mode; on y prenait même les eaux du Vallon, aujourd'hui abandonnées, et recommandées alors par le D^r Tissot. Ce vallon, qui est devenu un dépôt d'immondices où le Flon traîne lentement les eaux bourbeuses des usines et des fabriques, avait un tout autre aspect au temps de Voltaire; des eaux limpides, de beaux ombrages, une belle avenue de tilleuls en faisaient la promenade favorite du beau monde. — Voici un fait qui prouve combien ce lieu était alors préféré et fréquenté. A cette époque vivait à Crassier un humble pasteur qui n'avait d'autre ressource qu'un modique salaire. Mais sa vraie fortune, son bonheur, c'était une fille adorable, unissant aux dons de l'esprit une beauté remarquable, accomplie. Susanne Curchod, — c'était son nom, — venait fréquemment en visite chez ses parents de Lausanne.

C'était en 1757. Voltaire s'était fixé chez nous, où il possédait deux habitations, la campagne de Mont-Riond et une maison rue du Grand-Chêne, actuellement n° 6. Le grand écrivain groupait autour de lui une société élégante et lettrée au sein de laquelle M^{lle} Curchod fut reçue et fêtée. Elle donna, à Lausanne, un cours de langues qui excita le plus grand

enthousiasme. Ses nombreux auditeurs lui ménagèrent un jour la plus agréable surprise, en lui élevant une belle chaire de verdure dans le petit vallon des Eaux, où, dans les beaux jours d'été, elle donnait ses leçons en plein air.

M^{lle} Curchod avait 17 ans; sept ans plus tard, en 1764, elle devenait l'épouse du célèbre Necker, ministre de Louis XVI.

Comme on le sait, Voltaire forma des acteurs et des actrices parmi ses nombreux admirateurs et leur faisait jouer ses pièces à Mont-Repos, qui appartenait alors au marquis de Langalerie. Le théâtre était situé dans les combles d'une grange attenante à la maison de maîtres. Les acteurs se trouvaient dans le fenil et les spectateurs dans le château. C'est cette disposition des lieux qui suscita à un plaisant du parterre la réplique que chacun connaît. Voltaire, jouant le rôle de Lusi-gnan, venait de s'écrier : *Où sommes-nous ?... Guidez mes faibles yeux....*, lorsqu'on lui répondit :

Seigneur, c'est le grenier du maître de ces lieux.

Ce n'est pas seulement la présence de Voltaire à Lausanne qui ranima la vie de société dans cette ville et y attira tant de visiteurs; c'est aussi, nous l'avons déjà dit, le célèbre médecin Tissot, dont la réputation était européenne, immense. Ses ouvrages eurent le plus grand retentissement. A peine l'*Avis au peuple* eût-il paru qu'on s'empressa d'en faire des contre-façons dans toutes les grandes villes de France. Quinze éditions françaises furent épuisées en peu d'années et dix-sept traductions parurent en moins de 25 ans en Italie, en Hollande, en Angleterre, en Suède, en Danemark, en Russie, en Espagne, en Portugal et en Grèce.

Des étrangers de distinction venaient des divers points de l'Europe pour le consulter; des princes, des souverains lui demandaient des consultations écrites et sollicitaient avec instance ses précieux conseils. La correspondance qu'il recevait était si grande qu'il lui était impossible de répondre à toutes les lettres. Cependant ceux qui ne recevaient pas de réponse ne se décourageaient pas; ils prenaient le chemin de Lausanne.

Au nombre des lettres retrouvées dans les papiers de Tissot, il en est une qui est assez curieuse pour que nous en citions les principaux passages. Elle lui fut adressée d'Ajaccio, par un jeune officier d'artillerie en garnison à Douai, qui était allé passer, auprès de sa mère, un semestre de congé. Le biographe de Tissot reproduit cette lettre telle qu'elle est dans l'original, c'est-à-dire remplie de fautes d'orthographe et de français.

La voici :

Ajaccio en Corse, 1^{er} avril 1787.

Monsieur,

« Vous avez passé vos jous à instruire l'humanité » et votre réputation a percé, jusque dans les mon- » tagnes de Corse ou l'on se sert peu de médecin.... » Sans avoir l'honneur d'être connus de vous, n'ayant » d'autre titre, que l'estime que j'ai conçu pour vos » ouvrages, jose vous importuner et demander vos » conseils, pour un de mes oncles qui a la goutte.... »

» Sa goutte lui prit à l'âge de 52 ans, les pieds et les » genoux en furent toujours le théâtre, il s'est écoulé » quelquefois 14 ans sans qu'elle revins; un ou deux » mois étaient la durée des accès il y a dix ans » entr'autres qu'elle lui revint, et l'accès dura 9 mois » il y aura deux ans au mois de juins que la goutte » lataqua aux pieds; depuis ce temps-là il garda tou- » jours le lit des pieds la goutte se communiqua aux » genoux.... S'il asseie de remuer le genoux des » douleurs égus lui font cesser son accion. Il dort » sans aucune espèce de mouvement, son lit ne s'est » jamais refai, simplement l'on décou les madelas et » l'on remue la laine et les plumes. Il mange bien, » digère bien, parle, lit, dort, ses jours se coulais » mais sans mouvement, mais sans pouvoir juir des » douceurs du soleil, il implore le secours de votre » science, sinon pour le gairir du moins pour fixer » dans une autre partie ce mal gênant.

» L'humanité, Monsieur, me fait espérer que vous » daignerez répondre à une consultation si mal digéré » moi-même depuis un mois je suis tourmenté d'une » fièvre tierce ce qui fait que je doute que vous » puissiez lire ce griffonage....

» Monsiur, je suis avec le plus profond respect » votre très humble et très obéissant serviteur »

BUONAPARTE,

officier d'artillerie au régiment de la Frère.

Cette épître, paraît-il, ne toucha guère notre illustre compatriote. Il plia le papier en deux et inscrivit sur le revers : *Lettre non répondue, peu intéressante !*

Le docteur Tissot ne se doutait pas que ce jeune officier qui ne savait pas l'orthographe et qui avait l'air, à la fin de sa lettre, de lui escamoter une consultation pour sa fièvre tierce, irait s'asseoir un jour sur le trône de France; rien ne lui faisait soupçonner chez son correspondant le vainqueur d'Arcole et le conquérant de l'Italie.

Chaque jour, la réputation du célèbre médecin allait grandissant. L'affluence des étrangers était telle que M^{me} de Genlis, arrivant à Lausanne, aurait dû attendre dans sa voiture qu'on lui eût trouvé un logement, si M^{me} de Crousaz (plus tard M^{me} de Montolieu) ne lui eut offert l'hospitalité.

Notre vie de société fut complètement changée; non-seulement on jouait les tragédies de Voltaire, mais plusieurs sociétés littéraires et autres se formèrent dans le but de procurer à leurs membres des délassements de bon goût. Il y avait d'abord la société dite *de la Cité*, qui prit ensuite le nom de *Société du printemps*, je pense à cause de la fraîche et joyeuse jeunesse qui la composait.

Un jeune Anglais, Gibbon, était alors en pension chez un professeur de Lausanne, chez qui son père l'avait placé. Il s'attacha tellement à notre ville que, bien des années plus tard, et alors qu'il jouissait d'une grande gloire littéraire, il vint habiter la campagne de la *Grotte*, dont il rendit le jardin célèbre en écrivant, dans le pavillon qui s'y trouvait, les dernières pages de sa fameuse *Histoire de l'empire romain*. Ce jardin s'étendait jusqu'au Petit-Chêne et longeait, au midi, la place de St-François, qui n'avait pas l'aspect

qu'elle présente aujourd'hui. On n'y voyait pas encore l'Hôtel Gibbon, qui doit son nom au grand écrivain et qui fut bâti à l'endroit même où se trouvait le pavillon dont nous venons de parler; les magasins qui ont pour enseigne : *A la ville de Lausanne*, n'ornaient point cette place de leurs superbes vitrines; le nouvel Hôtel des postes n'élevait pas encore vers le ciel ses nombreux étages et... le théâtre ne nous était pas encore promis.

Gibbon, nous reportant aux heureux jours de sa jeunesse passés à Lausanne, nous dit dans ses mémoires :

« Ma société favorite comptait quinze à vingt de-
» moiselles de bonne famille, sans être des premières
» de la ville; toutes agréables, plusieurs jolies et
» deux ou trois d'une beauté parfaite. Elles s'assem-
» blaient dans les maisons les unes des autres, presque
» tous les jours, sans y être sous la garde ni même
» en présence d'une mère ou d'une tante. Au milieu
» d'une foule de jeunes gens de toute l'Europe, elles
» riaient, chantaient, dansaient, jouaient aux cartes
» et même des comédies. Mais au sein de cette gaieté
» insouciant, elles se respectaient elles-mêmes et
» étaient respectées par les hommes. La ligne délicate
» entre la liberté et la licence n'était jamais fran-
» chie... Institution singulière, témoignage de l'inno-
» cente simplicité des mœurs suisses. »

Vous voyez, Mesdames et Messieurs, qu'on vivait là comme au paradis. Il n'en était cependant pas ainsi quelques années plus tôt, c'est-à-dire avant l'époque où Voltaire arriva chez nous. On trouvait dans la société lausannoise les petites rivalités, les divisions, les petits traits de jalousie que nous y retrouvons aujourd'hui. Je suis désolé de le dire, mais c'est surtout parmi les dames de ce temps-là que les exemples en sont les plus nombreux. J'en emprunte un seul à un historien que nous aimons tous, M. Juste Olivier :

« Une famille de Lausanne entretenait d'étroites
» relations avec M^{me} Calandrini, de Genève, dont la
» fille, miracle de beauté, venait souvent faire de pe-
» tits séjours à Lausanne; tous ceux qui avaient vu
» celle-ci en parlaient avec admiration. Quand Made-
» moiselle Calandrini entra dans un salon, elle pro-
» duisit, par ses charmes, une surprise qui éblouis-
» sait ses alentours. Une amie de M^{me} Calandrini lui
» écrivait : « Non-seulement votre fille est très-aimable,
» mais elle est d'une beauté ravissante; elle a vrai-
» ment des couleurs à croire qu'elle met du rouge;
» et, toute connaisseur que je suis pour cet ornement,
» j'y ai été trompée au point que je n'ai pu m'empê-
» cher de lui frotter les joues pour voir si elle n'en
» mettait point. »

» Ses amies de Lausanne, ajoute M. Olivier, eurent
» bien un autre genre de curiosité : Elles étaient ja-
» louses de la belle Genevoise, et jusqu'où n'allait pas
» autrefois la rivalité féminine?... Ses rivales voulu-
» rent absolument, pour critiquer sa beauté plus à l'aise,
» la voir en déshabillé, dans sa simple toilette du ma-
» tin. Elles s'y prirent si bien qu'elles réussirent à
» satisfaire leur curiosité; mais elles ne trouvèrent
» rien à redire, pas la plus petite ombre d'imperfection,

» si ce n'est que M^{lle} Calandrini avait le coude un peu
» pointu. »

L. M.

(La fin au prochain numéro.)

Episode de l'Escalade de Genève.

Dans un vieux livre français, publié à Paris en 1767, nous avons trouvé, avec d'autres historiètes très-intéressantes, un épisode de l'Escalade de Genève, qui pourrait fournir à un auteur dramatique le sujet d'une magnifique tragédie. Quelques personnes compétentes, très-versées dans l'histoire suisse, auxquelles nous avons raconté cette historiète, n'ont pas pu nous indiquer la chronique où elle se trouve primitivement, et nous la communiquons aux lecteurs du *Conteur vaudois*, dans l'espérance de trouver peut-être quelques éclaircissements là-dessus. Nous la transcrivons donc textuellement.

« Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui avait des prétentions sur la ville de Genève, tenta au commencement du dernier siècle de s'en emparer par surprise. Il la fit escalader la nuit; mais le succès ne répondit point à ses vues; l'alarme commença avant qu'il y eût un assez grand nombre d'assiégeants sur les murailles. Les citoyens coururent aux armes, et repoussèrent les ennemis trop faibles pour leur résister. Ceux qui tombèrent entre leurs mains furent livrés à une mort ignominieuse. Du nombre de ces prisonniers était un officier de marque. La nouvelle de son malheur est portée à son épouse; elle vole vers le lieu où son mari va périr, et demande à l'embrasser pour la dernière fois. On lui refusa cette grâce, et l'officier fut pendu sans qu'elle eût pu l'approcher. Elle suivit néanmoins le corps de son mari au lieu où il devait être exposé, là elle s'assit devant ce triste spectacle et y demeura sous vouloir prendre de nourriture, ni cesser d'y fixer ses regards. La mort, qu'elle attendait avec impatience, vint enfin lui fermer les yeux en cette situation. »

Ce n'est pas seulement le sujet d'une magnifique tragédie que nous entrevoyons dans le saisissant spectacle de cette tendre épouse qui assiste au supplice de son pauvre mari, et qui y trouve elle-même la mort, mais tout aussi bien et peut-être mieux encore le carton tout achevé d'un grand tableau historique. Si notre article avait le bonheur d'attirer l'attention de M. Gleyre, que nous comptons au nombre de nos lecteurs, nous nous permettrions de le recommander à sa méditation.

F. N.

La régie fédérale des poudres.

Les graves organes de la presse nous entretenant d'un procès intenté par le fisc de Berne contre nos braves compatriotes, MM. Cullaz et Pichard, à Aigle, et qui pis est d'une condamnation prononcée à leur détriment, le *Conteur* ne peut faire moins que de prendre aussi la chose en considération.

La régie fédérale des poudres a eu d'abord en vue la vente de cette substance noire, grenue, qui fait *pouff* quand elle est bourrée dans le canon d'un fusil, d'un pistolet, d'une pièce d'artillerie, ou tout simple-